



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11/07/2023

FRANCE 2030 | POLES UNIVERSITAIRES D'INNOVATION : 24 PROJETS LAUREATS ET 5 PROJETS COMPLEMENTAIRES FINANCES POUR UNE PHASE D'AMORCAGE

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonce à l'université PSL la liste des PUI lauréats et les financements associés. Cette politique ambitieuse, financée dans le cadre de France 2030 à hauteur de 165 millions d'euros, permettra d'accélérer l'utilisation des résultats de la recherche au profit des Françaises et des Français.

Le président de la République a rappelé les ambitions françaises en matière d'innovation et plus particulièrement de création de start-up : en particulier **l'objectif de 100 licornes et de 500 start-up deeptech par an d'ici 2030**. Cet objectif particulièrement ambitieux se justifie par l'impact que peut avoir la recherche sur notre société : vivier de solutions aux défis de notre temps tels que la transition écologique ou énergétique, ou les souverainetés sanitaires, alimentaires, et technologiques, ou encore de mieux nous soigner.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé ces dernières années pour favoriser la création et la croissance d'entreprises innovantes. L'engagement du Gouvernement dans la deeptech a ainsi permis un renforcement significatif de l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble. En particulier, **cette ambition s'accompagne de la mise en place du plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans**, et qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Ces actions portent leurs fruits, l'objectif intermédiaire des 25 licornes ayant été atteint en 2022. La création de 250 start-up deeptech en 2021 est également le signe d'une accélération de la dynamique d'innovation.

Cette ambition nécessite le passage d'une vitesse supplémentaire. C'est dans ce contexte que la Première ministre a annoncé lors de l'anniversaire de France 2030 la mobilisation d'un demi-milliard

d'euros supplémentaires, pour renforcer le lien entre recherche académique et monde socio-économique et développer les solutions aux défis de notre temps.

Détaillé le 9 janvier 2023 à Nancy par Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Roland Lescure, ministre délégué de l'Industrie, le plan France 2030 prévoit **la mise en place d'environ vingt-cinq pôles universitaires d'innovation (PUI), pour un montant total de 166 millions d'euros**. Menée dans le cadre de France 2030, Cette politique ambitieuse permettra d'accélérer l'utilisation des résultats de la recherche au profit des Françaises et des Français.

En s'appuyant pleinement sur la mission d'innovation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, **les PUI doivent permettre le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique**, d'encourager la prise de risque et de générer davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie.

Les PUI consacrent le rôle primordial d'un accompagnement de proximité pour renforcer le flux d'innovation, et s'appuient sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants à l'échelle locale pour en renforcer l'articulation. Ils accélèrent le transfert et la création de start-up et renforcent les interactions avec les entreprises.

Après une phase d'expérimentation positive lancée fin 2021 autour de 5 établissements, un appel à propositions a été ouvert le 7 décembre dernier. Le comité de sélection, composé de six personnes qualifiées, a rendu une appréciation pour classer les dossiers candidats au regard de quatre critères :

- Le niveau et qualité de la coordination des acteurs sur le site ;
- La qualité de la gouvernance ;
- La qualité de la stratégie d'innovation et l'ambition du projet ;
- La qualité du plan d'action et l'adéquation avec le potentiel du site.

Cette appréciation générale a permis de sélectionner 24 lauréats et de retenir 5 autres projets qui devront s'engager dans une démarche de structuration préalable. Le financement maximum alloué à chaque PUI, présenté en annexe, a été déterminé à partir du classement établi par le comité de sélection en tenant compte des financements reçus dans la phase pilote et de la crédibilité de la demande financière. Pour les projets retenus en phase d'amorçage, l'allocation de ce financement sera conditionnée à une évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire fin 2024, de leur capacité à se structurer en PUI.

Chaque PUI recevra l'évaluation de son projet incluant des appréciations sur les différents aspects de son plan d'action, ce qui lui permettra d'ajuster sa feuille de route au regard du financement maximum qui lui est alloué.

Bpifrance et l'Agence nationale de la Recherche, opérateurs de l'Etat, seront également mobilisés pour accompagner les acteurs engagés dans les PUI tout au long du montage et de l'exécution du programme afin de favoriser les échanges d'informations et le partage de bonnes pratiques.

Fort du succès de cette démarche, **le comité de sélection a accepté de poursuivre son engagement auprès de l'Etat et sera mobilisé dans ce, afin de contribuer au suivi de la mise en place et du**

déploiement des PUI. La continuité du suivi des PUI par un même jury apporte une cohérence dans l'accompagnement des projets nécessaire à la montée en puissance pluriannuelle des projets.

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a déclaré : « Avec ces 29 lauréats financés à hauteur de 165 millions, le Gouvernement réalise une avancée décisive dans la poursuite de son ambition en faveur de l'innovation. La méthode que nous déployons n'est pas neutre : c'est par l'accompagnement des parties prenantes, par la proximité sur l'ensemble du territoire que nous entendons renforcer le flux d'innovation »

Jeanick Brisswalter, Président de l'Université Côte d'Azur a déclaré « Dans la continuité de la dynamique impulsée par l'Idex d'Université Côte d'Azur, le PUI « Med'Innov » porté par 12 acteurs majeurs de l'innovation, dont les universités corse et azurénne, et soutenu par 46 acteurs du territoire permettra de déployer une stratégie d'innovation ambitieuse sur six grands axes : Sensibilisation et formation, Détection de projets innovants, Plateformes et expertises, Recherche partenariale, Transfert de technologies, Création d'entreprises innovantes. Le PUI ne superposera aucune action nouvelle aux dispositifs existants et se positionne davantage comme chef d'orchestre éclairé de l'Innovation, en complétant et en clarifiant l'offre du site. L'évaluation in itinere des actions et une gouvernance agile, permettront une appréciation critique des actions et des ajustements stratégiques au fil de l'eau. »

Cédric Denis-Rémis, vice-président développement de l'Université PSL a déclaré : « Le concept de Pôle Universitaire d'Innovation est particulièrement adapté au site de l'Université PSL, où les structures d'innovation se sont développées de manière organique, avec une dynamique quasi-spontanée qui a fait la richesse et la diversité de notre écosystème. La création d'un PUI est une opportunité majeure de renforcer la coordination et la synergie entre ces acteurs, avec une stratégie structurée par des axes de consolidation et de transformation, pour un impact encore accru des projets issus de cette diversité exceptionnelle de chercheurs. »

Jean-Michel Dalle, directeur de l'incubateur Agoranov et président du comité de sélection PUI a déclaré : « Le comité de sélection a été impressionné par la dynamique que les Pôles Universitaires d'Innovation avaient suscité au sein des sites qu'il a été amené à étudier. La motivation des acteurs pour faire progresser leurs écosystèmes en matière d'innovation et d'entrepreneuriat est aujourd'hui réellement frappante. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Sylvie Retailleau : 01 55 55 82 00 - presse-mesr@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche (ANR): contactpresse@agencerecherche.fr

Bpifrance : 06 63 78 64 21 – presse@bpifrance.fr

A PROPOS DE FRANCE 2030

Présenté le 12 octobre 2021 par le Président de la République **France 2030** :

- ✓ **Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs** de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et industrielle, et **positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain.** De la recherche

fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : **54 Md€** seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de **répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité** du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence pour ainsi **renforcer la souveraineté et l'indépendance française** dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l'économie, et 50% fléchées au profit d'acteurs émergents, porteurs d'innovation sans impact défavorable sur l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : le plan est pensé et déployé **en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens** qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les **porteurs de projets** sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (**ADEME**), l'Agence nationale de la recherche (**ANR**), la Banque publique d'investissement (**Bpifrance**) et la **Banque des territoires**.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À PROPOS DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. www.bpifrance.fr [@Bpifrancepresse](https://twitter.com/Bpifrancepresse)

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur de France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets » et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

ANNEXE

Acronyme projet	Chef de file	Financement <u>maximum</u> alloué (k€)
Lauréats de l'AAP PUI		
BLUEBOX	U. de Bretagne Occidentale	4 000
Campus InnoV	U. de Rennes	7 000
FITInnovE	U. Grenoble Alpes	10 000
Innovation Alliance Université Paris-Saclay	U. Paris-Saclay	11 000
IP3 (IP CUBE)	Institut Polytechnique de Paris	5 700
Le PUI de Montpellier	U. de Montpellier	6 500
LOIRE VALLEY INNOV	U. de Tours	4 000
L-VORTEKS	U. de Lille	4 000
Med'Innov	U. Côte d'Azur	7 500
OpenCampusInnov	La Rochelle U.	3 000
P.U.I Normandie	Normandie U.	4 000
POLARIS	U. Lorraine	5 700
Pôle PSL Innovation	U; PSL	11 000
PREDICT	ComUE Angers-Le Mans	3 000
PUI ASU	Sorbonne U.	9 000
PUI CAP I-TERR	U. Clermont Auvergne	4 000
PUI Nantes Université	Nantes U.	6 200
PUI Provence	Aix Marseille U.	6 000
PUI@Bordeaux	U. de Bordeaux	5 800
PUI-A	U. de Strasbourg	8 500
Sud Aquitaine Innovation	U. de Pau et des Pays de l'Adour	5 500
Université Toulouse Innovation	U. de Toulouse	7 500
VALIOTECH	U. de La Réunion	3 000
Valo Cité	U. Paris Cité	6 000
Projets financés dans le cadre d'une phase d'amorçage		
Cytransfer	CY Cergy Paris U.	2 500
IMPULSE	ComUE Université de Lyon	2 500
InnoRem	U. de Reims Champagne-Ardenne	2 500
PUI-BFC	U. Bourgogne Franche-Comté	2 500
Seville	ComUE Paris-Est	2 500

Composition du comité de sélection PUI :

Christine Cherbut, présidente de l'Observatoire de l'édition scientifique, ancienne directrice générale déléguée à la science et l'innovation à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)

Jean-Michel Dalle (président du comité), directeur de l'incubateur Agoranov

Pierre Denise, professeur des universités-praticien hospitalier, ancien président de l'université de Caen-Normandie

Marko Erman, directeur scientifique de Thales

Frank Jung, directeur de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP)

Céline Vallot, directrice de recherche CNRS, fondatrice et conseillère scientifique de One Biosciences, médaille de l'innovation CNRS.